



**CONSEIL
DE QUARTIER**
DES JÉSUITES

**6^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration,
Lundi le 12 septembre 2022, 19 h,
Salle de la Cité du Bureau d'arrondissement de Charlesbourg
160, 76^e Rue Est**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Pascal Dumont	Président
M ^{me} Anne Deblois	Vice-présidente
M. Michel Voisard	Trésorier
M. Michel-Marie Bellemare	Administrateur
M ^{me} Érika Neptune	Secrétaire

IL Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M. Claude Lavoie	Conseiller municipal, District de Saint-Rodrigue
M ^{me} Marie-Pierre Boucher	Conseillère municipale District de Louis-XIV
M. Michel Hubert	Conseiller en urbanisme Ville de Québec
M. Frédérick Leblanc	Promoteur, Alpin société immobilière
M ^{me} Geneviève Bernier	Secrétaire de soutien

ÉTAIENT ABSENTS :

Il n'y a aucun absent.

3 citoyens sont présents.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Jean-Pascal Dumont ouvre l'assemblée à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jean-Pascal Dumont lit l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à y apporter.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Présentation sur le projet <i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 44047Mb, R.C.A.4V.Q. 212</i> , relatif à l'immeuble localisé au 6760, boulevard Henri-Bourassa	19 h 05
4. Adoption du procès-verbal du 13 juin 2022	19 h 35
5. Suivi du procès-verbal	19 h 40
6. Dossiers du conseil de quartier	20 h 00
7. Période d'intervention des conseillers municipaux	20 h 30
8. Période de questions et commentaires des citoyens	20 h 50
9. Correspondance et trésorerie	21 h 05
10. Divers	21 h 15
• Révision du calendrier des assemblées régulières 2022 - 2023	
11. Levée de l'assemblée	21 h 20

M. Ernesto Salvador Cobos propose une modification à l'ordre du jour, afin de réviser le calendrier des assemblées.

RÉSOLUTION 22-CA-46

Sur proposition de M. Jean-Pascal Dumont, appuyée par M^{me} Anne Deblois, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité.

3. PRÉSENTATION SUR LE PROJET RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 44047MB, R.C.A.4V.Q. 212, RELATIF À L'IMMEUBLE LOCALISÉ AU 6760, BOULEVARD HENRI-BOURASSA

M. Ernesto Salvador Cobos prend la parole afin d'expliquer l'objectif de la présente présentation, d'en détailler brièvement le fonctionnement et de présenter les intervenants présents.

M. Hubert se présente à l'assemblée et décrit brièvement son historique professionnel au sein de la Ville de Québec. Il procède par la suite à une présentation du projet d'ajout de logements dans le bâtiment situé au 6760, boulevard Henri-Bourassa. Le bâtiment actuel est un bâtiment de 3 étages comprenant 12 logements, 4 unités commerciales au sous-sol et une aire de stationnement. La modification proposée est l'ajout de 8 logements et dont 4 au sous-sol, qui remplaceraient les locaux commerciaux, et 4 qui seraient implémentés par un agrandissement.

M. Leblanc prend par la suite la parole afin de décrire le plan d'implantation et d'agrandissement du présent projet, précisant que l'intention du promoteur est notamment d'apporter davantage d'intimité au bâtiment. Au moyen d'un support visuel, il montre un comparatif du bâtiment actuel et du projet après agrandissement.

M. Hubert reprend la parole afin d'énumérer les principaux enjeux et éléments à considérer dans le cadre de ce projet, à savoir des enjeux de densité résidentielle, la localisation de l'agrandissement et la limitation du stationnement sur rue.

Il explique que la modification prévue au règlement prévoit l'ajout d'une nouvelle zone (44092Mb) et contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Il fait un comparatif entre les normes actuelles et les normes proposées, pour lesquelles le nombre maximal de logements autorisés par bâtiment serait augmenté (de 12 à 20). Parmi les renseignements complémentaires, il ajoute que le projet se trouverait à 12 mètres du lot voisin et que des mesures de mitigation sont prévues, notamment en ce qui a trait à l'installation d'une clôture opaque et à l'ajout d'un mur d'intimité.

Il explique enfin le processus de modification réglementaire, en détaillant les étapes et les dates buttoirs relatives à celui-ci.

M. Michel Voisard interroge M. Frédérick Leblanc à savoir si les logements compris dans le bâtiment seront locatifs. Celui-ci affirme que ce sera bien le cas et précise qu'il souhaite éviter de faire un agrandissement à cet endroit, ce en raison du contexte résidentiel environnant qu'ils ne souhaitent pas perturber en occasionnant davantage d'achalandage.

M. Jean-Pascal Dumont interroge M. Leblanc à savoir si l'agrandissement offrirait la possibilité de créer des toits verts. M. Leblanc répond qu'il pourra effectuer les vérifications auprès de l'architecte, mais qu'il croit qu'il s'agit en effet d'une possibilité qui pourrait être envisagée.

M. Jean-Pascal Dumont demande si un endroit spécifique serait réservé dans le stationnement pour les bicyclettes des occupants. M. Leblanc répond que chaque locataire aurait accès à un espace de rangement personnel.

M. Jean-Pascal Dumont demande à M. Hubert si, à la lumière de son analyse, il s'agit d'un projet auquel il serait favorable. M. Hubert répond que oui; l'ensemble des normes étant respecté et le projet impliquant un aménagement de logements résidentiels et non de locaux commerciaux, celui-ci s'inscrit à son avis dans une perspective de densification douce.

M^{me} Erika Neptune demande si cet agrandissement a toujours été prévu ou si l'idée de ce projet est relativement récente. M. Frédérick Leblanc mentionne que lorsque le promoteur a acquis le terrain, son intention n'était d'emblée pas d'ajouter de locaux commerciaux dans ce quartier résidentiel. Il était donc effectivement prévu que le bâtiment soit modifié pour que les locaux commerciaux qu'il comprenait soient reconvertis en unités résidentielles. Elle interroge également M. Frédérick Leblanc à savoir si les résidents actuels du bâtiment seront présents lors des rénovations. M. Frédérick Leblanc répond que ce sera le cas et que ceux-ci ne seront pas déplacés.

M. Michel-Marie Bellemare interroge M. Hubert à savoir si les modifications réglementaires impliqueront que les autres lots compris dans la nouvelle zone (44092Mb) définie par la modification proposée au règlement pourraient s'agrandir pour augmenter le nombre de logements qu'ils contiennent également. M. Hubert explique que les bâtiments conserveraient le même gabarit du fait qu'il n'y a pas assez d'espace entre les lots pour qu'ils soient agrandis.

Une citoyenne soulève que l'agrandissement ferait que le bâtiment serait plus près des résidences qui se trouvent à l'arrière de celui-ci. Elle demande, par considération d'intimité, si les résidents des logements plus en hauteur auront une vue plongeante sur l'arrière des résidences qui se trouvent derrière le bâtiment. M. Leblanc répond que les murets d'intimité limiteront ce phénomène et permettront aux résidents des demeures environnantes de conserver leur intimité.

M. Ernesto Salvador Cobos conclut la présentation en rappelant qu'il s'agit d'une présentation et qu'une rencontre de consultation citoyenne sera à venir.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUIN 2022

Les membres du Conseil prennent quelques minutes pour passer en revue le procès-verbal.

M. Michel Voisard suggère une modification à la page 6, précisant qu'il parlait des logements de la 60^e rue et demandant à ce que soit retirée la mention de l'occupation des rues par les camions de la compagnie de transport.

RÉSOLUTION 22-CA-47

Sur proposition de M. Jean-Pascal Dumont, appuyée par M^{me} Anne Deblois, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 13 juin 2022 tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité.

5. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

5.1 Résolution 22-CA-40 – Conditions demandées par le Conseil

M. Jean-Pascal Dumont demande à M. Ernesto Salvador Cobos un suivi quant aux conditions demandées par le Conseil relativement à la résolution 22-CA-40, qui concernait la modification du règlement de l'arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 44025Mc, R.C.A.4V.Q. 205. M. Ernesto Salvador Cobos répond qu'il effectuera des vérifications à cet effet et procédera par la suite au suivi auprès du Conseil.

5.2 Piste cyclable sur le boulevard Loiret

M. Jean-Pascal Dumont demande à M^{me} Marie-Pierre Boucher s'il y a eu de l'évolution dans le dossier de la piste cyclable sur le boulevard du Loiret. Celle-ci répond qu'elle n'a reçu aucune nouvelle à cet effet depuis la dernière assemblée, mais qu'elle se renseignera sur le sujet.

5.3 Présentation du Plan d'investissement quinquennal (PIQ) sur les investissements par arrondissement pour la Ville de Québec

M. Jean-Pascal Dumont accuse réception des informations reçues de la part de M. Claude Lavoie sur ce sujet et l'en remercie.

5.4 Pétition concernant le projet de réaménagement de trottoir sur l'avenue de Gaulle

M. Jean-Pascal Dumont demande un suivi du traitement de cette pétition à M. Ernesto Salvador Cobos. Celui-ci mentionne n'avoir reçu aucune réponse sur le sujet et qu'il se renseignera sur le sujet.

5.5 RTC – Présentation sur la mobilité durable

M. Jean-Pascal Dumont demande à M. Ernesto Salvador Cobos s'il y a eu des développements à l'effet de la planification de cette présentation. Celui-ci mentionne n'avoir pour le moment toujours pas reçu de réponse du RTC. Il tiendra le Conseil informé des développements à cet effet.

5.6 Distance prescrite entre les stations de vélos électriques

M. Michel Voisard demande si de nouveaux développements ont été faits dans le cas de la distance de 500 mètres prescrite entre les stations de vélos électriques. M. Claude Lavoie répond qu'il s'agit d'une norme et qu'une dérogation à celle-ci n'est pour le moment pas envisagée. Il soulève néanmoins que des discussions sont en cours quant à une augmentation des stations des vélos dans les secteurs avoisinant le centre-ville de Québec. Lui-même et M^{me} Marie-Pierre Boucher émettent le souhait que davantage de stations soient mises en place dans les autres quartiers de la Ville et affirment mettre la pression à cet effet.

6. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

Il n'y a aucune intervention (se référer aux suivis effectués au point 5 précédent).

7. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M^{me} Marie-Pierre Boucher fait un bref retour sur l'événement Paracyclisme Charlesbourg. Elle mentionne qu'il s'agit d'une expérience globalement très positive, en dépit qu'un manque de communication et de publicité leur fût soulevé et que certains citoyens aient mentionné que s'ils avaient été informés de l'événement, ils auraient été intéressés à y assister.

M. Claude Lavoie ajoute que beaucoup plus de gens étaient présents le samedi et le dimanche, après que la nouvelle se fut partagée parmi les citoyens. M^{me} Marie-Pierre Boucher se réjouit de l'accueil des citoyens face à l'événement, mentionnant que plusieurs invitaient des spectateurs à s'installer sur leurs terrains et qu'ils offraient parfois de l'eau à l'équipe d'organisation et aux participants. Elle se dit agréablement surprise de la vitesse à laquelle les citoyens accueillent ce genre d'initiatives événementielles.

M^{me} Marie-Pierre Boucher souligne également qu'un nouveau Conseil de quartier sera formé dans le quartier 4-2, secteur Orsainville, célébrant la volonté des citoyens de Charlesbourg de prendre en main leur milieu.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

Un citoyen prend la parole concernant l'état à son avis déplorable des trottoirs du secteur, particulièrement entre les boulevards Jean-Talon et Louis-XIV. Il ajoute qu'une lumière pour piétons au coin des boulevards Cloutier et Henri-Bourassa dure une vingtaine de secondes à peine, ce qui est à son avis trop court pour traverser. Il est d'avis qu'une augmentation de la durée du piétonnier serait requise. M. Ernesto

Salvador Cobos suggère au citoyen de téléphoner au 311 pour leur signaler ce problème, mentionnant que c'est à son avis le moyen le plus direct et le plus rapide de signaler à la Ville cette problématique afin qu'elle soit adressée.

RÉSOLUTION 22-CA-48

Sur proposition de JPD, secondée par M. Michel-Marie Bellemare, il est résolu qu'une vérification de l'état des trottoirs soit demandée à la Ville de Québec pour le secteur avoisinant les boulevards Jean-Talon et Louis-XIV.

Adoptée à l'unanimité

M^{me} Marie-Pierre Boucher mentionne que les élus en sont présentement à revoir la vision de la mobilité active au sein de la Ville de Québec, précisant que des changements à cet effet sont à envisager, lesquels devraient avoir un impact positif.

Une autre citoyenne interroge les élus quant à la possibilité que Charlesbourg soit mieux desservie en termes de pistes cyclables. Elle soulève que de point de vue, l'axe nord-sud de la Ville est bien desservi, mais que l'axe est-ouest est quant à lui négligé sur cet aspect. M^{me} Marie-Pierre Boucher dit partager l'avis de la citoyenne à cet effet. Elle n'est pas au courant des détails du plan prévu dans le secteur, mais annonce qu'une annonce sur le sujet est prévue par la Ville pour la fin-septembre.

Une autre citoyenne questionne les élus à savoir s'ils sont au courant de ce qui sera construit sur un terrain où une maison a récemment été démolie, au coin de la 78^e rue et du boulevard Henri-Bourassa. M^{me} Marie-Pierre Boucher dit n'être pas au courant de ce dossier, ajoutant que si elle n'en a pas eu d'écho, c'est normalement que le projet à être construit est en cohésion avec les normes de la Ville et qu'aucune consultation à cet effet n'est requise.

9. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

9.1 Correspondance

M. Jean-Pascal Dumont remercie M. Claude Lavoie pour sa proactivité à l'égard du suivi donné quant à l'entretien effectué au Parc linéaire de l'Oise suite à la demande déposée par le Conseil.

Il mentionne également que plusieurs Conseils de quartier ont pris des initiatives pour faire ralentir le trafic dans des quartiers résidentiels et axes névralgiques où des enfants circulent. Il propose que le Conseil dépose un projet en ce sens afin que l'initiative soit mise de l'avant dans le quartier des Jésuites également.

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne un courriel d'Accès transport viable qui invite le Conseil à participer à différentes activités au cours du mois de septembre, dont la première édition de la fête de la mobilité durable. M. Jean-Pascal Dumont mentionne qu'il partagera l'information sur la page Facebook du Conseil.

9.2 Trésorerie

M. Michel Voisard mentionne qu'il y a actuellement 1 995,00 \$ au compte, incluant les 1 000,00 \$ prévus pour le financement du projet de sécurité routière à l'école des Deux-Moulins qui n'ont pas encore été encaissés, pour un total de 995,00 \$ restants pour le fonctionnement du Conseil de quartier. Il prévoit que le Conseil termine l'année avec environ 375,00 \$ au compte.

Il ajoute également avoir renouvelé l'inscription du Conseil auprès du registraire des entreprises.

RÉSOLUTION 22-CA-49

Sur proposition de M. Michel-Marie Bellemare, appuyée par M. Jean-Pascal Dumont, il est résolu d'octroyer un remboursement de 37,00 \$ à M. Michel Voisard pour le paiement de l'enregistrement du Conseil de quartier des Jésuites au registraire des entreprises.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 22-CA-50

Sur proposition de M. Michel Voisard, appuyé par M^{me} Anne Deblois, il est résolu de rembourser la somme de 122,00 \$ à M. Jean-Pascal Dumont pour le paiement des repas des membres du conseil d'administration du Conseil de quartier des Jésuites au restaurant le Grand Bourg pour une rencontre d'idéation pour le futur plan stratégique du Conseil de quartier.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 22-CA-51

Sur proposition de M. Michel Voisard, appuyée par M^{me} Anne Deblois, il est résolu d'octroyer 80,00 \$ à M^{me} Geneviève Bernier pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance du 12 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 22-CA-52

Sur proposition de M. Jean-Pascal Dumont, appuyée par M^{me} Érika Neptune, il est résolu d'octroyer 27,19 \$ à M. Michel Voisard pour l'achat de collations pour la rencontre du 12 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 22-CA-53

Sur proposition de M. Jean-Pascal Dumont, appuyée par M. Michel-Marie Bellemare, il est résolu d'autoriser M. Michel Voisard à faire l'acquisition d'un nouveau carnet de chèques pour régler les dépenses du Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

10. DIVERS

10.1 Fusion des trois corporations de loisirs de l'arrondissement de Charlesbourg

M. Michel-Marie Bellemare fait part aux conseillers municipaux de ses inquiétudes à l'effet de la fusion de trois corporations de loisirs de l'arrondissement de Charlesbourg, disant redouter que cela occasionne une perte de proximité avec les citoyens de leurs quartiers respectifs et demandant à M^{me} Marie-Pierre Boucher des informations supplémentaires sur les raisons ayant motivé cette fusion.

M^{me} Marie-Pierre Boucher précise que les corporations de loisirs sont accompagnées par la Ville et mentionne qu'il y avait notamment de gros enjeux de ressources humaines qui ont mené à cette décision. Elle ajoute que chacune des corporations avait ses propres spécialités et qu'elles coopéraient déjà à des projets collectifs.

M. Michel-Marie Bellemare demande de quelle façon les budgets de ces corporations seront dorénavant gérés, ce à quoi M^{me} Boucher répond que des ententes seront conclues à cet effet. Elle dit ne pas en avoir le détail dans l'immédiat puisque ces ententes restent à faire, mais mentionne que les corporations semblent satisfaites de la démarche et que c'était leur souhait de voir la fusion s'effectuer, ce dans quoi la Ville les a accompagnés.

10.2 Adoption du calendrier des assemblées régulières 2022-2023

M. Ernesto Salvador Cobos présente le calendrier des assemblées régulières 2022-2023 pour le Conseil de quartier des Jésuites. Il présente les dates qui dérogent à la norme voulant que les séances se tiennent le 2^e lundi du mois, ce en raison de conflits avec des jours fériés ou autres activités qui se seraient superposées au Conseil de quartier.

Étant donné que le 10 avril 2023 est un jour férié, la date de l'AGA du Conseil de quartier est repoussée du 10 au 17 avril.

RÉSOLUTION 22-CA-54

Sur proposition de M^{me} Anne Deblois, appuyée par M. Michel-Marie Bellemare, il est résolu d'adopter le calendrier des assemblées régulières 2022-2023 tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 22-CA-55

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Jean-Pascal Dumont, appuyée par M. Michel Voisard, il est résolu de lever l'assemblée. Il est 21h15.

Adoptée à l'unanimité.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Geneviève Bernier et révisé par M. Jean-Pascal Dumont et M^{me} Érika Neptune.

SIGNÉ

SIGNÉ

M. Jean-Pascal Dumont, président

M^{me} Érika Neptune, secrétaire